

DÉCISION DE LA PRESIDENTE N°2026-056
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Location d'un véhicule permettant le lavage des conteneurs de déchets ménagers pour la campagne 2026

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020, n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 et n°2025-130 en date du 7 juillet 2025 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant qu'il convient de réaliser une prestation de service de lavages des bacs à ordures ménagères et à déchets recyclables sur le territoire de Saint-Flour Communauté ;

Vu les devis des entreprises consultées ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer l'offre de location d'un camion de lavage des bacs de la société LVE, située 120 rue Rudolph Serkin à Avignon ;

Article 2 : De fixer les conditions tarifaires comme suit :

Deux périodes de location du matériel avec convoyage : 5 semaines du 13 mars au 20 avril 2026 puis 4 semaines du 2 au 30 octobre 2026 pour un montant global de 18 930€ H.T. et 22 716€ T.T.C. si la TVA applicable est de 20% ;

Article 3 : De dire que les crédits seront inscrits au budget annexe collecte des OM 2026, chapitre 011, article 6135 ;

Article 4 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

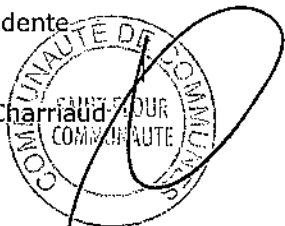
Article 5 : Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 3 février 2026

La Présidente

Céline Charriaud



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 11 FEV. 2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **11 FEV. 2026**

Accusé de réception en préfecture
N°2026-06644
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026

OFFRE DE PRIX N° 25110333
 Avignon, le 25/11/2025

**** AUTOMNE 2026****

CLIENT : ST FLOUR COMMUNAUTE
 Adresse : Le Rozier
 15100 SAINT FLOUR
 Correspondant : Julie FROGNEUX
 Tel : 04 71 60 53 76 - Portable
 Mail : j.frogneux@saintflourco.fr

EXPLOITATION :

Adresse d'enlèvement : LVE 120 Rue Rudolph Serkin 84000 AVIGNON
 Adresse de restitution : LVE 120 Rue Rudolph Serkin 84000 AVIGNON
Informations techniques, votre interlocuteur :
Christian LORENZEN : 04 90 89 15 09

Caractéristiques du véhicule :

MALCO - Laveuse de conteneurs

Laveuse en 5000 (14 Tonnes) - 1 cuve d'eau propre - 1 cuve de récupération d'eau sale.
 Eau chaude pour dégraissage des bacs, faible consommation d'eau, lavage à eau propre.
 Dôme étanche - Trappe sous chambre de lavage pour un vidage rapide.

Durée

TARIF :

- Forfait 4 semaines :
- Livraison et récupération :
- Forfait assurance :
- Bidons désinfectant Biophide :

(Dilution 1L pour 1000L) (Senteur Maleber, pin ou citron) - Quantité à déterminer

Livraison Vendredi 02 octobre		
Récupération Vendredi 30 octobre		
H.T.	T.V.A.	T.T.C.
7 320,00 €	1 464,00 €	8 784,00 €
1 230,00 €	246,00 €	1 476,00 €
A VOTRE CHARGE		
30,50 €		

OPTIONS comprises dans le forfait :

- Assurance Responsabilité Civile
- Dépannages sur site (aux heures d'ouverture)
- Relais
- Pneumatiques (usure normale)
- Entretien "station service" (vidange moteur avec changement filtres)
- Entretien préventif
- Formation de votre personnel
- Consommables : AdBlue,...

OUI	NON
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	

FORFAIT CALCULE POUR UNE UTILISATION EN SIMPLE POSTE

(Soit une moyenne de 120 cycles / jour - 5 jours / semaine)

CONDITIONS

ASSURANCE A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Le locataire s'engage à souscrire une assurance couvrant tous les risques atteignant le véhicule, vol, incendie, accident, dégradation,..... y compris catastrophes naturelles et bris de machines, auprès d'un assureur notoirement solvable.

Le locataire souscrit également une assurance couvrant la responsabilité civile du véhicule en circulation et hors circulation, y compris la garantie Responsabilité Civile Fonctionnement, lorsque le véhicule est utilisé en tant qu'outil durant les opérations.

Le locataire fournira une attestation dès la prise en location justifiant de la souscription de ces garanties.

A défaut d'attestation et en cas d'accident responsable avec ou sans tiers, de vol, d'incendie et de vandalisme, le locataire supportera une franchise de 10% des dommages subit par le véhicule avec un minimum de 3000 Euros.

Le bris des glaces et des phares, est toujours exclus.

LOYER : pour utilisation sur 8 heures par jour soit +/- 120 cycles de lavage, 5 jours / semaine. Comptage des cycles effectués en fin de location.

En cas de dépassement supérieur à 10 % la facturation est réajustée.

Pneumatiques : en cas de détérioration pour une cause autre que l'usure normale, le locataire devra les remplacer immédiatement à ses frais par des pneumatiques identiques et de même structure.

Vidage : le matériel doit être restitué benne/cuve vidée et lavée. Les frais éventuels de décharge sont à la charge du locataire.

Est à la charge du locataire : les petits entretiens (contrôle de l'équipement et du porteur, niveaux des liquides, contrôle des pneumatiques), le nettoyage quotidien de l'équipement.

La vérification de la validité et si besoin de la réalisation des contrôles obligatoires : contrôle technique - limiteur - tachygraphe, grue, pollution.

Si la location concerne une laveuse de bacs, un combi RS, une BOM, une mini bom, le client est également en charge de faire réaliser par un organisme agréé les vérifications générales périodiques (IVGP trimestrielles, pris en charge à hauteur de 60 € HT)). Les rapports des différents contrôles sont à envoyer à cette adresse mail : commercial@location-voirie.com dès le contrôle réalisé.

Abandon Location : en cas d'abandon en cours de location - Le client se verra facturer au prorata de 70% de la période restante

Gazole : le client s'engage à restituer le matériel avec une quantité de gazole identique à celle présente lors de la mise à disposition du matériel.

Le cas échéant, le client devra payer au prorata la consommation effectuée.

Le client s'assure en aucun cas ne dépasser le PTAC avec un chargement excessif en eau et/ou en déchet.

Les volumes de contenance des cuves à eau et /ou à déchets sont donnés à titre indicatif.

Tout défauts d'entretien provoquant des pannes et ou usures anormales seront refacturés au client.

SIGNATURE CLIENT :

Par sa signature, le locataire reconnaît avoir lu et accepté les conditions de location stipulées ci-dessus, reconnaît sa responsabilité pour toute contravention lors d'une infraction au Code de la Route, et garantit que les informations ci-dessus mentionnées sont exactes.

Date : _____ Nom : _____
 Signature (lu et approuvé) : _____

SIGNATURE LOUEUR :

Date : 25/11/25 Nom : Stéphanie DAZIN
 Signature : commercial@location-voirie.com

www.location-voirie.com

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20260203-DEC2026-056-AU
 Date de télétransmission : 11/02/2026
 Date de réception préfecture : 11/02/2026



LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT
ZAC de Réalpanier - 120 rue Rudolph Serkin - 84000 AVIGNON
Tel 04 90 89 15 08 - commercial@location-voirie.com
SIRET 480 730 597 00022 - Code APE 7739Z

OFFRE DE PRIX N° 25110332
Avignon, le 25/11/2025

**** PRINTEMPS 2026 ****

EXPLOITATION :

Adresse d'enlèvement : LVE 120 Rue Rudolph Serkin 84000 AVIGNON

Adresse de restitution : LVE 120 Rue Rudolph Serkin 84000 AVIGNON

Informations techniques, votre interlocuteur :

Christian LORENZEN : 04 90 89 15 09

CLIENT : **ST FLOUR COMMUNAUTE**

Adresse : Le Rozier

15100 SAINT FLOUR

Correspondant : Julie FROGNEUX

Tel 04 71 60 53 76 Portable

Mail j.frogneux@saintflourco.fr

Caractéristiques du véhicule :

MALCO - Laveuse de conteneurs

Laveuse en 5000 (14 Tonnes) - 1 cuve d'eau propre - 1 cuve de récupération d'eau sale.

Eau chaude pour dégraissage des bacs, faible consommation d'eau, lavage à eau propre.

Dôme étanche - Trappe sous chambre de lavage pour un vidage rapide.

Durée

TARIF :

- Forfait 5 semaines :

- Livraison et récupération :

- Forfait assurance :

- Bidons désinfectant Biophide :

(Dilution 1L pour 1000L) (Senteur Malebar, pin ou citron) - Quantité à déterminer

Livraison Vendredi 13 mars		
Récupération Lundi 20 avril		
H.T.	T.V.A.	T.T.C.
9.150,00 €	1.830,00 €	10.980,00 €
1.230,00 €	246,00 €	1.476,00 €
A VOTRE CHARGE		
30,50 €		

OPTIONS comprises dans le forfait :

- Assurance Responsabilité Civile
- Dépannages sur site (aux heures d'ouverture)
- Relais
- Pneumatiques (usure normale)
- Entretien "station service" (vidange moteur avec changement filtres)
- Entretien préventif
- Formation de votre personnel
- Consommables : AdBlue,...

OUI	NON
	X
X	
X	
X	
X	
X	
déjà formé	
	X

FORFAIT CALCULE POUR UNE UTILISATION EN SIMPLE POSTE

(Soit une moyenne de 120 cycles / jour - 5 jours / semaine)

CONDITIONS

ASSURANCE A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Le locataire s'engage à souscrire une assurance couvrant tous les risques atteignant le véhicule, vol, incendie, accident, dégradation,.... y compris catastrophes naturelles et bris de machines, auprès d'un assureur notoirement solvable.

Le locataire souscrit également une assurance couvrant la responsabilité civile du véhicule en circulation et hors circulation, y compris la garantie Responsabilité Civile Fonctionnement, lorsque le véhicule est utilisé en tant qu'outil durant les opérations.

Le locataire fournira une attestation dès la prise en location justifiant de la souscription de ces garanties.

A défaut d'attestation et en cas d'accident responsable avec ou sans tiers, de vol, d'incendie et de vandalisme, le locataire supportera une franchise de 10% des dommages subit par le véhicule avec un minimum de 3000 euros.

Le bris des glaces et des phares, est toujours exclus.

LOYER : pour utilisation sur 8 heures par jour soit +/- 120 cycles de lavage, 5 jours / semaine. Comptage des cycles effectués en fin de location.

En cas de dépassement supérieur à 10 % la facturation est réajustée.

Pneumatiques : en cas de détérioration pour une cause autre que l'usure normale, le locataire devra les remplacer immédiatement à ses frais par des pneumatiques identiques et de même structure.

Vidage : le matériel doit être restitué benne/cuve vidée et lavée. Les frais éventuels de décharge sont à la charge du locataire.

Est à la charge du locataire : les petits entretiens (contrôle de l'équipement et du porteur, niveaux des liquides, contrôle des pneumatiques), le nettoyage quotidien de l'équipement.

La vérification de la validité et si besoin de la réalisation des contrôles obligatoires : contrôle technique - limiteur - tachygraphe, grue, pollution.

Si la location concerne une laveuse de bacs, un combi RS, une BOM, une mini bom, le client est également en charge de faire réaliser par un organisme agréé les vérifications générales périodiques (VGP trimestrielles, pris en charge à hauteur de 60 € HT). Les rapports des différents contrôles sont à envoyer à cette adresse mail : commercial@location-voirie.com dès le contrôle réalisé.

Abandon Location : en cas d'abandon en cours de location - Le client se verra facturer au prorata de 70% de la période restante

Gazole : le client s'engage à restituer le matériel avec une quantité de gazole identique à celle présente lors de la mise à disposition du matériel.

Le cas échéant, le client devra payer au prorata la consommation effectuée.

Le client s'assure en aucun cas ne dépasser le PTAC avec un chargement excessif en eau et/ou en déchet.

Les volumes de contenance des cuves à eau et /ou à déchets sont donnés à titre indicatif.

Tout défauts d'entretien provoquant des pannes et ou usures anormales seront refacturés au client.

SIGNATURE CLIENT :

Par sa signature, le locataire reconnaît avoir lu et accepté les conditions de location stipulées ci-dessus, reconnaît sa responsabilité pour toute contravention lors d'une infraction au Code de la Route, et garantit que les informations ci-dessus mentionnées sont exactes.

Date : _____ Nom : _____

Signature (lu et approuvé) : _____

SIGNATURE LOUEUR :

Date : 25/11/25 Nom : Stéphanie DAZIN
Signature : commercial@location-voirie.com

www.location-voirie.com

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260203-DEC2026-056-AU
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026